

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie d.e. NICE..... (Département du VAR)

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CONSTRUCTEUR EN MACONNERIE ET BETON ARME

Délivré à Monsieur BOTTE MICKAEL.....

né le 3 Juin 1970 à SEDAN (ARDENNES).....

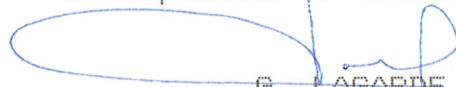
conformément au Code de l'Enseignement technique, au Code du Travail, à la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique, à la loi de programme n° 85-1371 du 23 décembre 1985, au décret n° 87-852 du 19 octobre 1987 portant règlement général des certificats d'aptitude professionnelle délivrés par le ministre de l'Éducation nationale, à l'arrêté ministériel réglementant l'examen et à la délibération du jury en date du

28 Juin 1988.....

P/Le Recteur de l'académie,
et par délégation
l'Inspecteur d'Académie, DSDEN

Signature de l'impétrant :




G. LAGARDE



NOTA. — Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.